

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 76 (1988)

**Heft:** [3]

**Artikel:** Inde : sauver les filles à naître

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-278604>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Inde

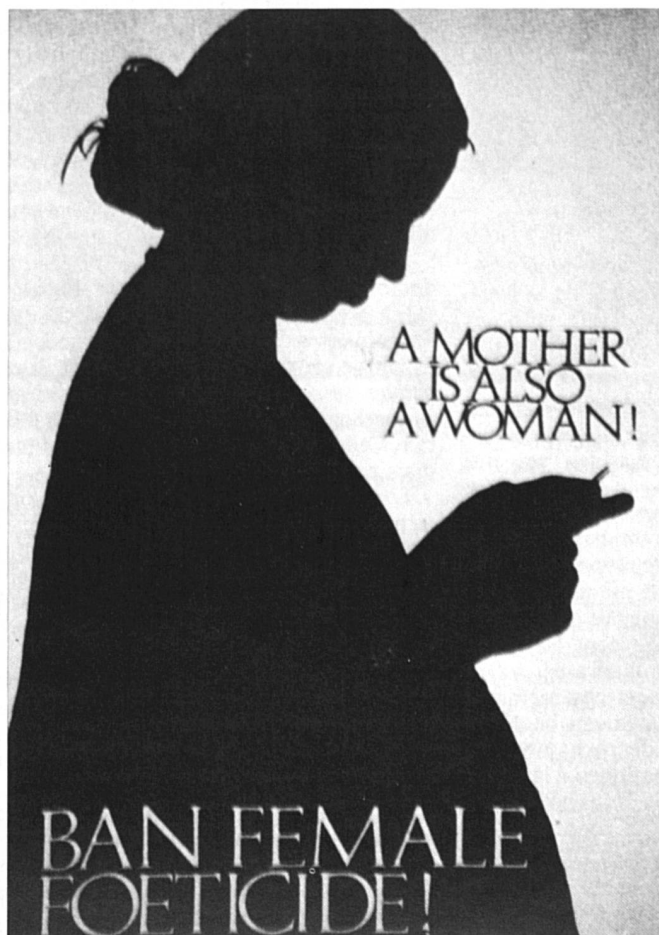
## Sauver les filles à naître

(pbs) — L'infanticide des filles a été interdit en Inde par les Anglais en 1879 déjà, et il l'est toujours par l'actuel code pénal. Mais dans les villes on voit surgir des cliniques où l'on peut savoir, grâce à un examen prénatal, si le fœtus est de sexe féminin. Les avortements de fœtus féminins se sont multipliés au point qu'une organisation féminine s'est créée à la Nouvelle Delhi pour lutter contre cette tendance, notamment par une campagne d'affiches, et on a présenté au Parlement un projet de loi interdisant de procéder à des tests uniquement pour déterminer le sexe du fœtus. Ce projet n'a pas encore été voté.

Le désir d'avoir un fils, l'opprobre qui pèse encore sur la mère qui ne met au monde que des filles, se retrouvent dans les sociétés confucéennes de la Chine et de la Corée du Sud, islamiques du Pakistan et de la Malaisie, hindouistes des Indes. Il n'y pas d'autre remède que l'amélioration générale du statut de la femme ; par exem-

ple de permettre à une fille d'hériter de son père, de façon à conserver le nom et la fortune de la famille s'il n'y a pas de fils. Il faut également renoncer à la pratique qui veut que la famille de la mariée fasse les frais du mariage et dote la mariée, ce qui fait qu'une fille coûte cher, alors qu'un fils rapporte non seulement l'argent de la dot, mais encore les services gratuits de la bru. Celle-ci, en effet, quitte sa famille pour s'intégrer totalement à celle de son mari. N'est-ce pas aussi et déjà ce que dit la Bible ?

Le département chargé du développement de la femme et de l'enfant au ministère des ressources humaines a introduit aux Indes une législation banissant le système de la dot, et il a des programmes visant à persuader les parents d'éduquer leurs filles et de les rendre économiquement indépendantes. Mais il faut longtemps pour renverser des siècles, et peut-être des millénaires, de traditions culturelles patriarcales.



Affiche contre l'avortement des fœtus féminins.

France

## Cartes postales féministes



Louise Michel, « la nonne rouge », caricature de 1880.

La Bibliothèque Marguerite Durand, à Paris, édite une série de 7 cartes postales reproduisant des documents anciens appartenant à ses collections. Voilà qui va faire plaisir aux collectionneuses de documents relatifs à l'histoire des femmes. Ces cartes peuvent être commandées à l'Agence culturelle de Paris, 6, rue François-Miron, 75004 Paris. (Prix : FF 2.50 la pièce).

Rappelons que la Bibliothèque Marguerite Durand possède plus de 20 000 livres et brochures français et étrangers sur l'histoire des femmes et le féminisme, 600 titres de périodiques, des thèses, des dossiers, et bien sûr une abondante collection de littérature écrite par des femmes.

Adresse de la Bibliothèque : 21, place du Panthéon, 75005 Paris, tél. 43 26 85 05.

Prix Helen

## Un prix pour les femmes

Vous souvenez-vous du prix Nobel pour la Paix 1985 ? Il fut attribué à l'association internationale « Médecins pour une responsabilité nucléaire ». L'âme de cette association sur le plan américain, c'était une femme, la Dr Helen Caldicott, qui consacra plusieurs années de sa vie à la cause de la paix. Ses efforts pour éveiller de par le monde la conscience de l'horreur de la guerre, notamment à travers le film « If you love this planet », rendirent l'association célèbre.

Cependant, ce n'est pas elle qui reçut le prix Nobel, mais bien ses collègues hommes qui l'avaient remplacée à la tête de l'organisation. Malheureusement, Helen Caldicott n'est pas le seul exemple de femme à qui l'on dénie la reconnaissance officielle de ses travaux. C'est pourquoi un comité a été mis sur pied à Montréal en vue de

la création d'un prix spécialement destiné aux femmes. Ce prix veut récompenser, affirmer ses promotrices « toutes les « Helen » connues et inconnues qui, tout au long de l'histoire, au vu de tous ou dans quelques recoins obscurs, donnent d'elles-mêmes pour créer, défendre, répandre la beauté et la valeur de la vie ».

Le comité de Montréal lance un appel aux femmes du monde entier pour qu'elles l'aident à réaliser ce projet et à attribuer le premier « Prix Helen » lors du 4e Congrès interdisciplinaire sur les femmes qui aura lieu à New York en 1990. Il a besoin de soutien, d'idées, de candidates, d'argent. Adresse : Organisation internationale du Prix Helen pour les femmes, Comité exécutif, p.o. Box 781, place du Parc, Montréal, Québec, H2W 2P3 Canada.

Chine

## Le salut par les fils

En Chine, le ministre responsable du planning familial a été récemment destitué et remplacé par une femme. Motif : la progression démographique est telle qu'on craint de ne pouvoir stabiliser comme prévu à 1,2 milliard en l'an 2000 le chiffre de la population. L'infanticide des filles est interdit

depuis 1979. On a dû assouplir la règle d'un enfant par famille, parce que les familles rurales estiment toujours nécessaire d'avoir un fils : c'est lui qui peut continuer à labourer la terre familiale et qui est responsable de ses parents âgés alors qu'une fille rejoint la famille de son mari.